

**DECLARATION PREALABLE CFE CGC UNSA – PROJET C5 – CCUES**  
**14/02/2012**

La CFE CGC UNSA conteste la procédure d'information en vue de la consultation du CCUES sur le projet de déménagement CHATILLON étant donné que :

- la décision est déjà prise quant au choix du lieu de déménagement, bien que la signature du bail soit prévue en Avril 2012,
- la méthodologie et ses 3 phases sont des prérogatives des CHSCT et CE et ne le fait pas paraître,
- la décision prise par la Direction Immobilière du Groupe a été faite avant tout, pour économiser près de 50 Millions d'euros au détriment des conditions de travail des salariés et sans tenir compte des mesures d'accompagnement.

Ce déménagement vers Chatillon n'est réalisé que pour des raisons d'économies, et donne encore l'impression que ce dossier est traité comme les précédents, sans capitaliser sur l'existant, sans tenir compte des nuisances subies sur le dernier site HQE d'Orange Stadium, dont les principales sont :

les effets sonores, la densification, l'insécurité des personnes, un chauffage qui n'est pas une climatisation avec des variations de température de 17 à 35 degrés par étage dû aux différentes expositions d'ensoleillement, aux travaux supplémentaires, durant la 1<sup>ère</sup> année, pour protéger les hôtes du soleil éblouissant et du froid, des ascenseurs de dernière génération et des portillons d'accès à l'immeuble limités, générant des files d'attente et souvent en panne, **un nombre de place au restaurant très limité, 3 fois et demi inférieur au nombre de positions de travail**, des files d'attente malgré le taux d'occupation réduit, et une superficie SUPERIEURE (1371 M2) à celle que vous proposez pour CHATILLON (1331 m2), hors bâtiment 4 non présenté dans le document remis aux élus, enfin, le dernier impact non négligeable des fuites d'eau sur la toiture en verre de l'atrium, connues dès la 1<sup>ère</sup> année, non réparée car impose des procédures réglementaires et encore un coût certain, et qui vendredi dernier met en danger la vie des collaborateurs suite à l'aggravation des fissures dû au grand froid.

En Janvier 2009, la DIT avait imposé le lieu aux élus du CE et ses salariés de SCE et Equant, si le CHSCT de SCE ne s'était pas impliqué durant 1 année, les salariés auraient encore été plus exposés à l'insécurité interne du bâtiment.

Nous vous rappelons les difficultés rencontrées sur le site d'Orange stadium, site aussi présenté dans les mêmes conditions que Chatillon, Haute Qualité d'environnement et vous engageons à reprendre les expertises techniques et sociales faites par le CHSCT de SCE afin d'éviter de refaire ce qui existe déjà, de perdre du temps et user de cette expérience pour éviter le pire.

Le site d'Orange stadium est un bon exemple avec ses 32 000 M2, 1950 positions assises **diminuées de 180 postes** sur demande du CHSCT et un taux d'occupation à 60 % ; alors que vous voulez imposer un site de 69000 M2, ramené à 56 376 M2

utiles, avec 4000 salariés à comparer aux 70 100 M2 pour 3050 personnes sur les 4 sites existants et plus de 86 000 M2 avec le 5<sup>ème</sup> site, voir plus ! Croyez vous qu'un tel projet puisse améliorer l'environnement et les conditions de travail des salariés avec **une surface inférieure** de 10% à 35% en moyenne par rapport aux sites connus, **une surface brute équivalente, inférieure à 8% par rapport à Saint Denis.** et à **plus d' 1 km** des transports en commun, soit déjà une moyenne de 20 minutes de transport aller-retour supplémentaire par jour pour une majorité des salariés.

Le projet C5 ressemble à plus grande échelle au projet Saint Denis, à l'exception de la totale insécurité externe, liée aux agressions.

Le rapport de Technologia du 14 Décembre 2009 a indiqué que l'une des principales causes d'augmentation des risques psycho sociaux était les déménagements. ; 13 000 des 14 000 personnes concernées par ce changement ont répondu avoir été victimes d'une forte dégradation de leurs conditions de travail.

L'accompagnement de ce projet n'est pas à la hauteur des contraintes induites et n'utilise pas la marge de manœuvre **du fait d'économies présumées et incertaines qui résulteraient d'un loyer moins cher.**

Enfin, la CFE CGC/UNSA exprime sa forte inquiétude sur les points ci-après :

- 1) Effets délétères de la densité d'occupation trop élevée au vue des éléments remis
- 2) Postes de travail en "espaces ouverts" inadaptés aux fonctions
- 3) Ambiance acoustique interne sous-estimée
- 4) Absence d'aménagement d'un cabinet médical
- 5) Accroissement des temps de trajet du fait des difficultés dans les transports en commun ligne 13 déjà saturée ainsi que les réseaux routiers, et aucune perspective sur 2016 sur les futurs transports utilisés par les salariés
- 6) Recours au télétravail inopérant
- 7) Risques liés à la sûreté urbaine non analysés
- 8) Risques psychosociaux associés au déménagement non analysés

**En conclusion, nous demandons que la commission économique du CCUES soit saisie du dossier en plus des consultations des CHSCT et CE et l'ouverture de négociations d'accords portant sur les mesures d'accompagnement dans chaque établissement principal concerné.**